

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AVRIL 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 9 avril 2020 à 15 h 18, sans la présence du public, et ce, conformément à l'Arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Présences par vidéoconférence :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents par vidéoconférence :

Le directeur général M. Olivier Van Neste, le directeur général adjoint M. Marco Pilon et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

20-04-296 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 9 avril 2020 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

3. Avis de motion / Règlement no 1275-285 / Zonage / Remplacer la zone C4-833 par la zone C3-833, ainsi que les grilles des usages et normes de la zone C4-833 par la grille des usages et normes de la zone C3-833 de façon à permettre les usages de bureaux et à prohiber les usages C4

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-29 / Fourniture et installation d'une conduite de dérivation du soutirage des RBS vers le canal de désinfection UV / Règlement n° 1605
3. Avis de motion / Règlement n° 1275-285 / Zonage / Remplacer la zone C4-833 par la zone C3-833, ainsi que les grilles des usages et normes de la zone C4-833 par la grille des usages et normes de la zone C3-833 de façon à permettre les usages de bureaux et à prohiber les usages C4
4. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

20-04-297 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-29 / Fourniture et installation d'une conduite de dérivation du soutirage des RBS vers le canal de désinfection UV / Règlement n° 1605

CONSIDÉRANT l'article 11 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture et l'installation d'une conduite de dérivation du soutirage des RBS vers le canal de désinfection UV, six soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 19 mars 2020 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-20-29;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Nordmec Construction inc., 390, rue Siméon, local 3, Mont-Tremblant (Québec), J8E 2R2, pour la fourniture et l'installation d'une conduite de dérivation du soutirage des RBS vers le canal de désinfection UV, et ce, pour un montant de 30 117,70 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-20-29;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-04-298 Avis de motion / Règlement n° 1275-285 / Zonage / Remplacer la zone C4-833 par la zone C3-833, ainsi que les grilles des usages et normes de la zone C4-833 par la grille des usages et normes de la zone C3-833 de façon à permettre les usages de bureaux et à prohiber les usages C4

Le conseiller M. Paul M. Normand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de remplacer la zone C4-833 par la zone C3-833, ainsi que les grilles des usages et normes de la zone C4-833 par la grille des usages et normes de la zone C3-833 de façon à permettre les usages de bureaux et à prohiber les usages C4.

20-04-299 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 15 h 23 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier